

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERAL DU CONSEIL A L'ORIENTATION
UNIVERSITAIRE ET DES BOURSES

DIRECTION DES BOURSES D'ETUDES

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 05 OCT 2023

**LISTE DES CANDIDATS
N'AYANT PAS OBTENU LA BOURSE
NATIONALE POUR DES ETUDES A L'ECOLE
SUPERIEURE MULTINATIONALE DES
TELECOMMUNICATIONS (ESMT)
AU TITRE DE 2023-2024**

Ingénieurat

N°	INE	Nom	Prénoms	date de naissance	sexe	moy_G	filière envisagée	établissement accueil	Observations	Décision de la CNBES
1	N0006742019	GANSONRE	Abdel Kabir	20/05/2001	M	11,97	Réseaux Informatiques et Télécoms	ESMT-DAKAR	lettre d'admission au test	Inéligible car la moyenne est inférieure à 12/20
2	N0050562021	TIENDREBEOGO	Moumouni Yassir Alioune Melvyn 2è Jumeau	01/08/2002	M	11,54	Ingénieur des données et Intelligence Artificielle	ESMT-DAKAR	lettre d'admission au test	Inéligible car la moyenne est inférieure à 12/20
3	N0382702021	BALMA	Abdoul Aziz	30/10/2000	M	11,58	Ingénieur de conception	ESMT-DAKAR	lettre d'admission au test	Inéligible car la moyenne est inférieure à 12/20
4	N0014112021	SOUBEIGA	Bénéwendé Sos	02/09/2002	M				Pas de preuve d'admission	Inéligible car la moyenne est inférieure à 12/20 et il n'y a pas de preuve d'admission au test

Master

N°	ine_bachelier	nom	prénoms	te_de_naissan	sexe	moy_G	filiere_envisage	établissement_accueil	Observation	Décision de la CNBES
5	N0368872019	DENGTONDA	Wend Paanga Maximilien Honora	17/12/1999	M	13,93	Sécurité des Systèmes d'Information (M-SSI)	ESMT/DAKAR	Pas de preuve d'admission à un Master	Inéligible car il n'ya pas de preuve d'admission à un Master
6	N0024232020	OUEDRAOGO	Sidmanegdé Kayoulou Josée Manuella	03/12/2001	F	15,45	Sécurité des Systèmes d'Informations	ESMT/DAKAR	S5 et S6 non légalisés	Non pour la bourse car le dossier n'est pas conforme au communiqué et les relevés de notes ne sont pas légalisés
7	N0182832019	KERE	Assime	31/12/1999	M	13,01	Master en Télécommunications et Multimédias	ESMT/DAKAR	Pas de preuve d'admission à un Master	Inéligible car il n'ya pas de preuve d'admission à un Master

8	N05089020204	KIENTEGA	Sidnoma Diane Prisca Jessica	24/04/2001	F	11,97	Management de la Transformation Digitale	ESMT/DAKAR	attestation de préinscription	Inéligible car la moyenne est inférieure à 12/20
9	N0214362023	ILY	Sibiri Karim	31/12/2004	M				BAC 2023	Non pour la bourse car le dossier n'est pas conforme au communiqué et il n'y a pas de preuve d'admission à un Master

Arrêté la présente liste à neuf (09) noms

P/le Ministre, Président de la CNBES
MESSP/O le Conseiller Technique



Pr Jean Célestin KY

Chevalier de l'Ordre du Mérite

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon